



RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00283

Numéro SIREN : 950 022 012

Nom ou dénomination : DAMES DIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2017 sous le numéro de dépôt 3963



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Laurence GOYEC

Geneviève DURANTEAU

Rachel LEROUX

Experts - comptables

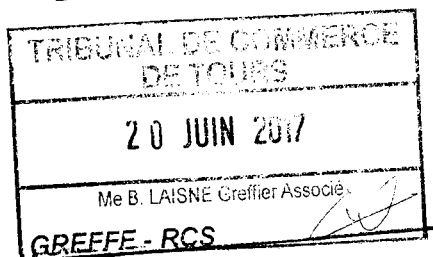
Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

2017003963



DAMES DIS

Z.A.C. des Fougerolles
Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2015 au 31 Octobre 2016

Certifié Conforme
J. B. Simon



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 299 604	15 559 950	10 739 654	10 824 391
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	85 282	84 452	830	6 658
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	85 282	84 452	830	6 658
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 638 113	15 474 008	9 164 105	9 320 173
TERRAINS	1 108 993	148 138	960 854	988 409
CONSTRUCTIONS	15 921 089	9 447 141	6 473 947	7 077 360
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 518 056	5 190 037	1 328 019	1 002 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	870 340	688 689	181 650	222 290
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	219 633		219 633	29 235
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 576 208	1 490	1 574 718	1 497 558
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 003 749	1 490	1 002 259	981 125
PRETS	554 860		554 860	490 316
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	26 117
ACTIF CIRCULANT	19 931 639	10 682	19 920 957	19 190 606
STOCKS ET EN-COURS	5 932 445		5 932 445	5 620 938
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	30 631		30 631	23 225
MARCHANDISES	5 901 814		5 901 814	5 597 713
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	434 804		434 804	272 146
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 917 600	10 682	1 906 918	1 456 156
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	539 447	10 682	528 765	373 411
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 378 152		1 378 152	1 082 745
CREANCES DIVERSES (3)	627 447		627 447	572 453
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				879 779
DISPONIBILITES	10 839 030		10 839 030	10 128 357
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	180 311		180 311	260 775
TOTAL GENERAL	46 231 244	15 570 632	30 660 612	30 014 997
(1) Dont droit au bail			12 651	10 701
(2) Dont à moins d'un an			196 638	192 484
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	16 570 032	15 496 111
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	11 329 279	10 331 806
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	11 229 279	10 231 806
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 180 066	2 997 473
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 060 686	1 166 831
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	16 570 032	15 496 111
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	177 912	171 912
PROVISIONS POUR RISQUES	177 912	171 912
DETTES (1)	13 912 667	14 346 974
DETTES FINANCIERES (2)	4 192 758	4 083 721
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	200	610 600
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 192 558	3 473 120
DETTES D'EXPLOITATION	9 530 134	10 061 352
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 742 569	6 263 742
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 496 834	3 508 657
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	290 730	288 952
DETTES DIVERSES	166 279	195 650
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	50 800	82 696
AUTRES DETTES DIVERSES	115 479	112 954
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 494	6 250
TOTAL GENERAL	30 660 612	30 014 997
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	959 262 12 953 405	931 656 13 415 317
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	76 795 504	76 175 032
VENTES DE MARCHANDISES	75 403 425	74 742 942
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	54 343	49 723
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	947 874	1 044 307
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	76 405 643	75 836 973
REPRISES SUR PROVISIONS	15 801	13 340
TRANSFERTS DE CHARGES	73 525	47 119
AUTRES PRODUITS	300 533	277 598
CHARGES D'EXPLOITATION	71 387 781	71 037 772
ACHATS DE MARCHANDISES	58 868 377	58 692 121
VARIATION DES STOCKS	(304 101)	(181 982)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	154 472	154 295
VARIATION DES STOCKS	(7 405)	2 221
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 180 294	3 970 255
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 134 547	1 149 931
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 726 220	4 659 761
CHARGES SOCIALES	1 409 760	1 369 161
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 205 129	1 195 128
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	10 682	15 801
AUTRES CHARGES	9 805	11 075
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 407 722	5 137 259
PRODUITS FINANCIERS	329 581	333 273
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 956	12 954
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	320 569	320 309
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	55	8
CHARGES FINANCIERES	97 176	110 618
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 490	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	95 686	110 618
RESULTAT FINANCIER	232 405	222 654
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 640 127	5 359 914



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 148	48 629
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 220	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	15 276	
REPRISES SUR PROVISIONS	108 652	48 629
CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 252	30 875
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 477	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	2 507	2 877
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 267	27 997
RESULTAT EXCEPTIONNEL	108 896	17 754
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 143 114	1 072 798
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 425 844	1 307 397
<i>Total des produits</i>	<i>77 256 234</i>	<i>76 556 934</i>
<i>Total des charges</i>	<i>74 076 168</i>	<i>73 550 461</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 180 066	2 997 473
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable. La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	84 743	1 490	950	85 283
Immobilisations corporelles	23 928 745	1 052 010	342 641	24 638 113
Immobilisations financières - titres	981 125	26 102	3 478	1 003 749
Immobilisations financières - créances	516 434	75 246	19 220	572 460
	25 511 047	1 154 847	366 289	26 299 605

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 084	7 318	950	84 452
Immobilisations corporelles	14 608 571	1 208 078	342 641	15 474 008
	14 686 655	1 215 396 (*)	343 591	15 558 460
(*) Dont dotation : . linéaire		1 014 038		
. dégressive		191 091		
. exceptionnelle		10 267		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	1 166 832	2 507	108 652	1 060 687
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	171 912	6 000		177 912
Dépréciations de l'actif immobilisé		1 490		1 490
Dépréciations de l'actif circulant	15 801	10 682	15 801	10 682
	1 354 546	20 679 (*)	124 454 (*)	1 250 771
(*) Dont : . exploitation		10 682	15 801	
. financier				
. exceptionnel		8 507	108 652	

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie, en vue d'obtenir la restitution de ristournes perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La part reversée par la société coopérative nationale à la société DAMES DIS et restituée par cette dernière s'élève à 118 k€. Le tribunal de commerce de Paris a débouté la partie adverse, mais un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris a infirmé ce jugement. Dans l'attente de la décision de la Cour de Cassation, un pourvoi ayant été formé contre cet arrêt, les présents comptes annuels intègrent une provision pour litige de 118 k€,
- un litige salarial pour 30k€,
- un risque commercial d'un montant de 30k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	572 460	12 651	559 809
Acomptes versés sur commandes	434 804	434 804	
Créances d'exploitation	1 917 600	1 720 962	196 638
Créances diverses	627 448	627 448	
Charges constatées d'avance	180 311	180 311	
	3 732 623	2 976 177	756 447

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	200	200		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 192 558	3 581 394	611 164	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 530 135	9 182 037		348 098
Dettes diverses	166 280	166 280		
Produits constatés d'avance	23 495	23 495		
	13 912 668	12 953 405	611 164	348 098

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

609 000

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

3 428 612

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice

19

- Plus-value latente à la fin de l'exercice

-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>Hypermarché</u>	<u>Drive</u>	<u>Total</u>
- Ventes de marchandises	70 790 064	4 613 361	75 403 425
- Production vendue (biens)	54 343		54 343
- Production vendue (services)	914 055	33 820	947 875
	71 758 462	4 647 181	76 405 643

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	11
- Employés	172
	194

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2014, qui s'élève à 227 587 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, notamment au niveau du drive, de l'acquisition d'un compacteur et de la rénovation du parking du personnel.

Pour les salaires versés en 2015, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 247 052 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissement dérogatoires	2 507	108 652
Amortissements exceptionnels des immobilisations mises au rebut	10 267	
Provision pour risque commercial	6 000	
Cession d'immobilisations financières	3 477	1 546
Cession d'immobilisations corporelles		13 730
Prime certification d'énergie		7 220
	22 252	131 148

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	348 098
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	795 016
	<u>1 143 114</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits et réductions d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 762 361
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>-336 517</u>
	1 425 844

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	315 588
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	324 702

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 382 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 38 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2015.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 289 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 70 k€ et 106 k€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées**Néant**

Filiales et participations détenues**Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

STREGO AUDIT - TOURS

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2
Tél : 02 47 71 23 45
Fax : 01 57 67 47 53
strego.tours@strego.fr

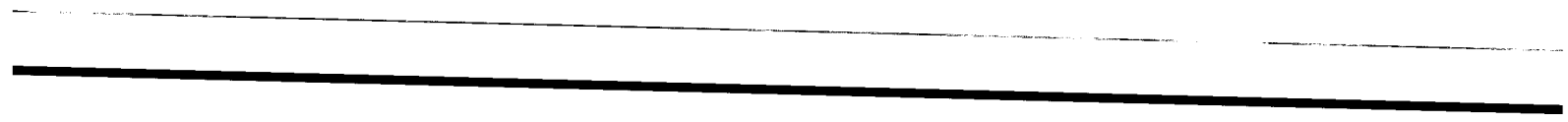
Exemplaire destiné au Greffe

DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €
ZAC de Fougerolles - Rue Marie de Lorraine - 37700 LA VILLE AUX DAMES
RCS TOURS 950 022 012

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 octobre 2016



DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €
ZAC de Fougerolles – Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES
RCS TOURS 950 022 012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 octobre 2016** sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **DAMES DIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - La justification de nos appréciations ;
-
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent les commentaires suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

~~Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.~~

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Tours, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT



Agnès DELAMETTE

COMPTES ANNUELS EXERCICE
CLOS LE 31 octobre 2016



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 299 604	15 559 950	10 739 654	10 824 391
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	85 282	84 452	830	6 658
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	85 282	84 452	830	6 658
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 638 113	15 474 008	9 164 105	9 320 173
TERRAINS	1 108 993	148 138	960 854	988 409
CONSTRUCTIONS	15 921 089	9 447 141	6 473 947	7 077 360
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 518 056	5 190 037	1 328 019	1 002 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	870 340	688 689	181 650	222 290
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	219 633		219 633	29 235
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 576 208	1 490	1 574 718	1 497 558
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 003 749	1 490	1 002 259	981 125
PRETS	554 860		554 860	490 316
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	26 117
ACTIF CIRCULANT	19 931 639	10 682	19 920 957	19 190 606
STOCKS ET EN-COURS	5 932 445		5 932 445	5 620 938
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	30 631		30 631	23 225
MARCHANDISES	5 901 814		5 901 814	5 597 713
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	434 804		434 804	272 146
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 917 600	10 682	1 906 918	1 456 156
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	539 447	10 682	528 765	373 411
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 378 152		1 378 152	1 082 745
CREANCES DIVERSES (3)	627 447		627 447	572 453
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				879 779
DISPONIBILITES	10 839 030		10 839 030	10 128 357
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	180 311		180 311	260 775
TOTAL GENERAL	46 231 244	15 570 632	30 660 612	30 014 997
(1) Dont droit au bail			12 651	10 701
(2) Dont à moins d'un an			196 638	192 484
(3) Dont à plus d'un an				





BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	16 570 032	15 496 111
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	11 329 279	10 331 806
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	11 229 279	10 231 806
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 180 066	2 997 473
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 060 686	1 166 831
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	16 570 032	15 496 111
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	177 912	171 912
PROVISIONS POUR RISQUES	177 912	171 912
DETTES (1)	13 912 667	14 346 974
DETTES FINANCIERES (2)	4 192 758	4 083 721
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	200	610 600
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 192 558	3 473 120
DETTES D'EXPLOITATION	9 530 134	10 061 352
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 742 569	6 263 742
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 496 834	3 508 657
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	290 730	288 952
DETTES DIVERSES	166 279	195 650
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	50 800	82 696
AUTRES DETTES DIVERSES	115 479	112 954
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23 494	6 250
TOTAL GENERAL	30 660 612	30 014 997
(1) Dont à plus d'un an	959 262	931 656
Dont à moins d'un an	12 953 405	13 415 317
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		





COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	76 795 504	76 175 032
VENTES DE MARCHANDISES	75 403 425	74 742 942
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	54 343	49 723
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	947 874	1 044 307
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	76 405 643	75 836 973
REPRISES SUR PROVISIONS	15 801	13 340
TRANSFERTS DE CHARGES	73 525	47 119
AUTRES PRODUITS	300 533	277 598
CHARGES D'EXPLOITATION	71 387 781	71 037 772
ACHATS DE MARCHANDISES	58 868 377	58 692 121
VARIATION DES STOCKS	(304 101)	(181 982)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	154 472	154 295
VARIATION DES STOCKS	(7 405)	2 221
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 180 294	3 970 255
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 134 547	1 149 931
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 726 220	4 659 761
CHARGES SOCIALES	1 409 760	1 369 161
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 205 129	1 195 128
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	10 682	15 801
AUTRES CHARGES	9 805	11 075
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 407 722	5 137 259
PRODUITS FINANCIERS	329 581	333 273
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 956	12 954
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	320 569	320 309
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	55	8
CHARGES FINANCIERES	97 176	110 618
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 490	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	95 686	110 618
RESULTAT FINANCIER	232 405	222 654
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 640 127	5 359 914





COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/16 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/15 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 148	48 629
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 220	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	15 276	
REPRISES SUR PROVISIONS	108 652	48 629
CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 252	30 875
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 477	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	2 507	2 877
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 267	27 997
RESULTAT EXCEPTIONNEL	108 896	17 754
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 143 114	1 072 798
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 425 844	1 307 397
<i>Total des produits</i>	<i>77 256 234</i>	<i>76 556 934</i>
<i>Total des charges</i>	<i>74 076 168</i>	<i>73 559 461</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 180 066	2 997 473
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		



ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable. La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	84 743	1 490	950	85 283
Immobilisations corporelles	23 928 745	1 052 010	342 641	24 638 113
Immobilisations financières - titres	981 125	26 102	3 478	1 003 749
Immobilisations financières - créances	516 434	75 246	19 220	572 460
	25 511 047	1 154 847	366 289	26 299 605

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 084	7 318	950	84 452
Immobilisations corporelles	14 608 571	1 208 078	342 641	15 474 008
	14 686 655	1 215 396 (*)	343 591	15 558 460
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 014 038		
. dégressive		191 091		
. exceptionnelle		10 267		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	1 166 832	2 507	108 652	1 060 687
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	171 912	6 000		177 912
Dépréciations de l'actif immobilisé		1 490		1 490
Dépréciations de l'actif circulant	15 801	10 682	15 801	10 682
	1 354 546	20 679 (*)	124 454 (*)	1 250 771
(*) Dont :				
. exploitation		10 682	15 801	
. financier				
. exceptionnel		8 507	108 652	

(1) Le montant des provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie, en vue d'obtenir la restitution de ristournes perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La part reversée par la société coopérative nationale à la société DAMES DIS et restituée par cette dernière s'élève à 118 k€. Le tribunal de commerce de Paris a débouté la partie adverse, mais un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris a infirmé ce jugement. Dans l'attente de la décision de la Cour de Cassation, un pourvoi ayant été formé contre cet arrêt, les présents comptes annuels intègrent une provision pour litige de 118 k€,
- un litige salarial pour 30k€,
- un risque commercial d'un montant de 30k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	572 460	12 651	559 809
Acomptes versés sur commandes	434 804	434 804	
Créances d'exploitation	1 917 600	1 720 962	196 638
Créances diverses	627 448	627 448	
Charges constatées d'avance	180 311	180 311	
	3 732 623	2 976 177	756 447

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	200	200		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 192 558	3 581 394	611 164	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 530 135	9 182 037		348 098
Dettes diverses	166 280	166 280		
Produits constatés d'avance	23 495	23 495		
	13 912 668	12 953 405	611 164	348 098

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

609 000

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

3 428 612

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice
- Plus-value latente à la fin de l'exercice

19

-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Hypermarché	Drive	Total
- Ventes de marchandises	70 790 064	4 613 361	75 403 425
- Production vendue (biens)	54 343		54 343
- Production vendue (services)	914 055	33 820	947 875
	71 758 462	4 647 181	76 405 643

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	11
- Employés	172
	194

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2014, qui s'élève à 227 587 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, notamment au niveau du drive, de l'acquisition d'un compacteur et de la rénovation du parking du personnel.

Pour les salaires versés en 2015, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 247 052 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissement dérogatoires	2 507	108 652
Amortissements exceptionnels des immobilisations mises au rebut	10 267	
Provision pour risque commercial	6 000	
Cession d'immobilisations financières	3 477	1 546
Cession d'immobilisations corporelles		13 730
Prime certification d'énergie		7 220
	22 252	131 148

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	348 098
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	795 016
	1 143 114

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits et réductions d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 762 361
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-336 517
	1 425 844

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	315 588
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	324 702

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 382 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à ~~prédominance alimentaire~~.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 38 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2015.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ

289 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 70 k€ et 106 k€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

Néant**Filiales et participations détenues**

Néant**Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine - 37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 AVRIL 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 180 066,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 180 066,33 euros
A titre de dividendes	2 700 000,00 euros
Soit 337,50 euros par action	
Le solde soit la somme	480 066,33 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 11 709 345,69 euros	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 698 312,50 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 687,50 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :



Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2013	1 300 000 €	8 000	1 299 187,50 €	812,50 €
31/10/2014	1 300 000 €	8 000	1 299 187,50 €	812,50 €
31/10/2015	2 000 000 €	8 000	1 998 750 €	1 250 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 avril 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Mme Marie-Germaine SIMON

